



Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges
Section départementale de l'Aisne
Bulletin d'adhésion 2022

À retourner à **SNFOLC 02 - 19, rue Kennedy – 02100 Saint Quentin**

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	NOM :	
Nom de jeune fille :		Prénom :
Date de naissance : / /	Téléphone : - - - -	liste rouge : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
email :		Autre tél. : - - - -
Adresse : n° :	Voie :	
Complément : (APT, Hameau, etc)		
Code Postal :		Localité :
Corps :	Classe Normale <input type="checkbox"/>	Hors Classe <input type="checkbox"/> Classe Exceptionnelle <input type="checkbox"/>
Discipline :	Échelon :	depuis le : / /
Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel <input type="checkbox"/>%	Autre situation (retraité, congé sans traitement, ...)	
(si oui, calculer le montant de la cotisation proportionnellement)(voir tableau)	
Établissement : Nom :	Code Postal :	Localité :
Précisions sur votre situation :		
<input type="checkbox"/> TITULAIRE SUR POSTE FIXE	<input type="checkbox"/> TZR zone	<input type="radio"/> sur un poste à l'année
<input type="radio"/> avec complément de service à...	de	<input type="radio"/> avec complément(s) de service à :
<input type="checkbox"/> Stagiaire ESPE	<input type="checkbox"/> MAGE	<input type="radio"/> sur un rattachement administratif
<input type="checkbox"/> Contractuel	<input type="checkbox"/> Autre :	

COTISATIONS 2022	(entre parenthèses : le coût réel de la cotisation une fois les 66 % déduits des impôts ou par crédit d'impôt)										
	corps/grade ↓	échelon →									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Chaire supérieure	229 (75)	242 (80)	254 (84)	269 (89)	284 (94)	4° éch. S1 : 304(100)		4° éch. S2: 316(104)		4° éch. S3: 332 (109)	
Agrégé classe exceptionnelle	284 (94)	2e S1 : 304(100)		2e S2: 316(104)		2e S3: 332 (108)		3° éch. S1 : 332(109)		3° éch. S2: 346 (113) 3° éch. S3: 364 (119)	
Agrégé hors classe	257 (85)	272 (90)	284 (94)	4° éch. S1 : 304(100)		4° éch. S2: 316(104)		4° éch. S3: 332 (109)			
Agrégé classe normale	135 (45)	158 (52)	178 (59)	190(63)	201 (66)	213 (70)	228 (75)	241 (79)	257 (84)	272 (90)	284 (94)
Certifié, PEPS bi-admissible			150 (50)	166 (55)	174 (57)	184 (61)	194 (64)	207 (68)	221 (73)	234 (77)	244 (80)
Certifié, PEPS, CPE, Psy EN classe except.	239 (79)	253 (83)	266 (88)	284 (94)	5° éch. S1 : 304(100)		5° éch. S2: 316(104)		5° éch. S3 : 332(109)		
Certifié, PEPS, CPE, Psy EN hors classe	203 (67)	218 (72)	229 (75)	244 (80)	259 (85)	272 (90)	284 (94)				
Certifié, PEPS, CPE, Psy EN classe normale	127 (42)	135 (45)	141 (47)	150 (50)	166 (55)	174 (57)	184 (61)	194 (64)	207 (68)	221 (73)	234 (77)
AE, CE, PEGC, CE EPS classe normale	118 (39)	124 (41)	130 (43)	135 (45)	141 (47)	150 (50)	164 (54)	171 (56)	180 (59)	189 (62)	196 (65)
PEGC, CE, EPS Classe exceptionnelle	222 (73)	236 (78)	244 (80)	259 (85)	272 (90)						
PEGC, CE EPS Hors classe	171 (56)	178 (59)	187 (62)	197 (65)	221 (73)	234 (77)					
MA1	127 (42)	135 (45)	141 (47)	150 (50)	166 (55)	171 (56)	180 (59)	189 (62)			
MA2	118 (39)	124 (41)	127 (42)	131 (43)	137 (45)	141 (47)	150 (50)	166 (55)			
MA3	102 (34)	108 (36)	113 (37)	118 (39)	124 (41)	128 (42)	134 (44)	140 (46)			
ESPE	Stagiaire ESPE : 120 (40)										
AED, AVS, contractuel Aide Labo	40 (13)										
Contractuel	90 (30)	cotisation à calculer selon la durée du contrat (contacter le syndicat)									
Personnels de Laboratoire	Grille ci-dessous										
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	90 (30)	92 (30)	94 (31)	96 (32)	98 (32)	100 (33)	102 (34)	104 (34)	106 (35)	110 (36)	
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	92 (30)	94 (31)	96 (32)	98 (32)	100 (33)	102 (34)	105 (35)	108 (36)	111 (37)	114 (38)	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	93 (31)	95 (31)	98 (32)	101 (33)	104 (34)	107 (35)	110 (36)	113 (37)	116 (38)	119 (39)	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	111 (37)	115 (38)	119 (39)	123 (41)	129 (43)	138 (46)					
Technicien de labo et technicien principal	Nous consulter										
Retraités	Catégorie A : 40% de la cotisation des actifs - Catégories C et D : 57 (19)										
Congé sans traitement	disponibilité, congé parental, vacataire ou contractuel sans emploi : 55 (18)										
Pour les couples	Réduction de 10 % (préciser le nom du conjoint)										
Temps partiel	Calculer la cotisation selon le temps partiel (contacter le syndicat si besoin) Ex : temps partiel de 80 % : (Cotisation x 80) / 100 - temps partiel de 14/18 : (Cotisation x14) / 18										

Pour information : le SNFOLC 02 est un syndicat départemental faisant partie de la confédération Force Ouvrière. Le montant de l'adhésion comprend le prix annuel de la carte, ainsi que les timbres mensuels. Une partie de la cotisation est reversée à l'Union Départementale FO et au Syndicat National FO des Lycées et Collèges

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNFOLC. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés ». Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snfolcaine@laposte.net

Tu recevras prochainement ta carte d'adhésion, les timbres et ton reçu fiscal. Pense à tenir le syndicat au courant de tout changement important dans tes coordonnées ou ta carrière (affectation, situation, échelon...).

Rappel : se syndiquer donne droit à :

- l'abonnement à 3 publications : les journaux nationaux de la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF), de la FNEC-FP-FO, du SNFOLC
- l'information et la protection des consommateurs grâce à l'Association FO Consommateurs (AFOC)
- des consultations juridiques gratuites dans le cadre de la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF)

2 modes de paiement sont possibles : prélèvement(s) ou chèque(s)

1 – le paiement par prélèvement(s) automatique(s) SEPA :

Ce système est reconductible d'une année sur l'autre. Pour l'interrompre après une année, il suffit de nous contacter. Tu seras en plus contacté(e) tous les ans afin que vérifie que tous les renseignements te concernant sont exacts. Le syndicat se charge des démarches auprès de ta banque et prend à sa charge les frais de prélèvement.

☞ Choisis le nombre de prélèvements (1 ou 4).

☞ **REMP LIS et SIGNE** l'autorisation de prélèvement. Joindre absolument un RIB ou un RIP en plus.

j'adhère au SNFOLC 02 et je règle ma cotisation de € en (cocher ci-dessous)

un seul prélèvement : 5 mars

4 prélèvements : 5 mars, 5 juin, 5 septembre, 5 décembre

Remarque : selon la date à laquelle l'adhérent prend sa cotisation, ces dates peuvent être légèrement décalées.

MANDAT de prélèvement SÉPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNFOLC 02 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNFOLC 02. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

DEBITEUR (nom, prénom, adresse et informations bancaires (IBAN / BIC))

Nom

Prénom

Adresse complète

Code Postal Ville

Pays : France

IBAN : FR

BIC :

Paiement : récurrent unique

NOM ET ADRESSE POSTALE DE VOTRE BANQUE

Pour le compte de :

SNFOLC – 02
Syndicat National
des Lycées et Collèges de l'Aisne
19 rue Kennedy
02100 SAINT QUENTIN

ICS : FR87 ZZZ 598680

Signé à :

Signature :

Le :

Ne rien inscrire sous ce trait, merci.

Réservé au syndicat : Référence Unique de Mandat :

2 – le paiement par chèque(s) :

Choisis le nombre de chèques qui te convient, le paiement peut être étalé **jusque décembre 2022.**

Ordre : **SNFOLC 02.** N'oublie pas d'indiquer les dates d'encaissement souhaitées.

j'adhère au SNFOLC 02 et je règle ma cotisation de € en chèque(s).